



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 16 juin 2023

Neutre – La Suisse à l'ère de la guerre hybride

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise

La reprise en bloc des sanctions européennes contre la Russie signe-t-elle la fin de la neutralité helvétique, ou n'est-ce qu'une nouvelle adaptation d'une notion à géométrie variable ?

Pour la première fois depuis février 2022, un ouvrage examine la neutralité et les engagements de la Suisse dans la crise actuelle, avec des points de vue historique (Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit), militaire (Edouard Hediger), juridique (Jérémy-David Benjamin) et politique (Jean-Baptiste Bless et Félicien Monnier). La majorité de ces auteurs n'a pas connu la Guerre froide. Loin d'une nostalgie helvétisante, ils réaffirment le sens et la pertinence de la neutralité de la Suisse dans un monde en ébullition.

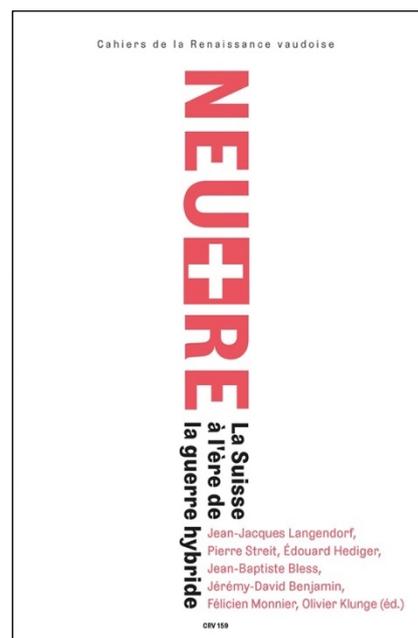
Rappelant que la politique internationale est d'abord faite d'intérêts, l'ouvrage interroge la pertinence, pour la Suisse, de s'aligner sur un axe Washington-Bruxelles-Kiev au nom d'un prétendu «bloc de valeurs démocratiques». Dans une perspective à long terme, la neutralité sert d'abord l'unité de notre Confédération – aux communautés et aux cultures multiples.

Edouard Hediger, après avoir défini la notion de guerre hybride, présente les différences de doctrines entre Occident et Russie au sujet de l'escalade des mesures vers la guerre. Les Russes ne font pas de distinction entre les armes, qu'elles soient balistiques, diplomatiques, cyber ou économiques, et subordonnent le tout à la volonté politique du chef. Ainsi, les sanctions économiques sont déjà fondamentalement un acte de coercition belliqueux. Alors que la guerre se porte dans les sphères cyber, informationnelles et économiques, la Suisse a beau être un îlot entouré par l'UE et l'OTAN, elle peut être aujourd'hui impliquée dans des conflits où il n'est plus nécessaire de traverser des frontières pour attaquer.

Quant à Félicien Monnier, il distingue entre morale individuelle et morale politique pour récuser toute accusation d'«indécence» dans la neutralité. Un Etat a pour mission de réaliser le *bien commun*, en préservant le cadre de vie de ses citoyens pour leur permettre de déployer leur liberté individuelle. Le jeu d'équilibrisme de la neutralité donne aux réalités nationales suisses leur place dans l'ordre du monde.

Contacts : Félicien Monnier : 078 602 51 93 — felicien.monnier@ligue-vaudoise.ch
Olivier Klunge : 079 686 88 69 — olivier@klunge.ch

Dossier complet sur notre site internet : <http://www.ligue-vaudoise.ch/cahiers/neutre>



En quelques lignes...

Dans l'ère de détente qui suivit l'effondrement de l'Union soviétique et de ses satellites, dans cette fatale époque d'illusions, de dialogue, de mains tendues, de dividendes de la paix, de lâchages sociaux et diplomatiques de museaux, le sens de la neutralité, conjointement avec celui des traquenards de l'histoire, échappera complètement à nos élites politiques.

Jean-Jacques Langendorf

Le modèle suisse de neutralité renvoie à une conception de la «défense active», voire de la «défense générale», deux expressions bien connues durant la Guerre froide mais un peu rapidement oubliées ensuite. [...] La «défense active» implique pour un État comme la Suisse d'avoir la capacité de se défendre militairement, de le faire seul jusqu'à un certain point et durant un certain temps.

Pierre Streit

Parce qu'elles se veulent aujourd'hui coercitives, les sanctions relèvent plus du hard power que du soft power. Bien qu'elles soient un outil essentiellement symbolique utilisé faute de pouvoir recourir à l'outil militaire, même uniquement dissuasif, et bien que leur efficacité soit discutable, les sanctions sont sans conteste une arme de la guerre hybride

Edouard Hediger

Si les décisions et les déclarations de notre gouvernement ne sont plus perçues comme allant dans le sens de la neutralité, celle-ci tombe d'elle-même. Nous avons beau la réaffirmer, elle a perdu sa crédibilité. Ce ne sont pas les juristes de l'administration fédérale qui peuvent proclamer unilatéralement notre neutralité ; elle doit aussi être acceptée et reconnue par le reste du monde.

Jean-Baptiste Bless

À défaut d'un mandat politique clair autour du concept de neutralité, notre pouvoir exécutif applique par défaut un critère de continuité. Il convient cependant de garder à l'esprit que ces vingt dernières années sont aussi le fruit d'un contexte géopolitique marqué par l'unipolarité de la «Pax Americana».

Jérémy-David Benjamin

Neutre

Trois questions à Félicien Monnier, président de la Ligue vaudoise

A qui s'adresse ce livre ?

A tous ceux, qu'ils soient pour ou contre la neutralité, qui en parlent de manière trop théorique et abstraite. On ne peut pas mener de débat sérieux sur la neutralité sans replacer celle-ci dans le contexte historique et politique de la Suisse et sans réfléchir à ses implications concrètes.

Beaucoup de choses ont déjà été écrites sur ce thème. Est-ce que cette publication apporte quelque chose de nouveau ?

La Ligue vaudoise soutient une approche originale et complète de la neutralité. Le faire dans un livre nous a permis de prendre de la hauteur par rapport au flot des informations quotidiennes qui se déverse sur nos écrans de smartphones.

Pour nous, la neutralité n'est pas simplement un élément de l'«identité suisse». Elle constitue une attitude politique développée au cours de l'histoire – bien avant sa consécration internationale en 1815 – et qui mérite d'être défendue pour ce qu'elle recouvre, ce qu'elle protège et ce qu'elle représente en termes de réalités politiques concrètes et objectives. La neutralité poursuit de manière complémentaire des buts externes, en permettant à la Suisse de jouer une partition qui lui est propre sur la scène internationale et en offrant ce qu'on appelle des «bons offices» ; mais aussi des buts internes, en préservant l'unité d'une Confédération parcourue de multiples frontières mouvantes et en assurant ainsi le fonctionnement de ses institutions et l'intégrité de son territoire.

Vous articulez la neutralité avec l'obligation de servir au sein de l'armée de milice...

Oui. Le corollaire de l'obligation de servir est qu'on ne peut pas donner n'importe quelle mission aux soldats de milice : on peut exiger d'eux qu'ils défendent le territoire suisse, mais on ne peut pas les envoyer faire la guerre à l'étranger. L'armée de milice oblige donc la Suisse à adopter une position neutre ; en même temps, la neutralité oblige la Suisse à interdire son territoire aux belligérants, et donc à maintenir son armée de milice.

